RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE



LES PREMIERES COURSES ENFANTS DEBUTERONT A 15h00

L'EPREUVE

La Gallo-romaine est une épreuve sportive de course à pied.
Elle se tiendra le samedi 19 septembre 2026 à partir de 15h00 (pour les premières courses enfants), sur la commune de Vendeuil Caply dans le département de l'Oise.

ORGANISATEUR

La **C**ommunauté de **C**ommunes de l'**O**ise **P**icarde, 91 rue d'Amiens, 60120 BRETEUIL SUR NOYE
En partenariat avec :

- L'**A**ssociation de **C**ourse à **P**ied de BRETEUIL, 3 rue Raoul huchez 60120 BRETEUIL.

Téléphone : 07 60 40 20 75 Mail : acpbreteuil@hotmail.fr

- Le **F**roissy **A**thlétic **C**lub, 1 rue de Provinlieu 60480 FROISSY
 Téléphone : 06 86 58 70 91 Mail : fac60480@outlook.fr

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne peut participer à la Gallo-romaine **à condition** :

1) **Pour le trail de 8 kms, 14 kms et 21 kms :**

Être né en 2008 ou avant pour les 21 kms, en 2008 ou avant pour les 14 kms et 2010 ou avant pour les 8 kms **,** présenter soit **une licence d'athlétisme ou de pratique de course à pied,** soit un **PPS (Parcours Prévention Santé) est disponible sur https://pps.athle.fr/** Datant de moins d'un an,
Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Le PPS (Parcours Prévention Santé) devra obligatoirement être remis au plus tard le jour de l'épreuve.

2) **Pour les autres courses ou marches :**

De remplir l'âge requis :

Pour les courses ENFANTS :

- Kid Trail Eveils athlétique, enfants nés en 2018, 2019, 2020 : course en durée, sous forme d'un biathlon
- Kid Trail Poussins : enfants nés en 2016 /2017 : course en durée, sous forme d'un biathlon

- Kid Trail Benjamins, enfants nés en 2014 /2015 : chronométré
- Kid Trail Minimes, enfants nés en 2012/2013 ; chronométré

Les participants aux courses enfants devront remplir un questionnaire de sante. Si celui-ci relève une réponse « oui » la participation sera refusée à l'enfant.
Pour la course populaire : 8 km, destinée aux personnes nées en 2011 et avant

Pour le trail de 14 km : destiné aux personnes nées en 2009 et avant

Pour la course de 21 km : destinée aux personnes nées en 2009 et avant

Pas d'âge requis pour les marches.

3) <u>De s'acquitter de l'inscription</u>.

INSCRIPTIONS

L'inscription aux épreuves se fait soit :

- Sur le site https://adeorun.com/

Les tarifs :

- Course enfant : 3€
- Course de 8 km est de 6€ par participant + 2€ sur place (soit 8€)
- Course de 14 km est de 11€ par participant + 2€ sur place (soit 13€)
- Marche de 8 km ou 14 km est de 5€ par participant
- Course de 21 km est de 15 € par participant + 2€ sur place (soit 17€)

Pour des raisons de sécurité, l'organisation est amenée à limiter le nombre à 1500 concurrents.
Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Le paiement est définitif. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation par l'organisateur

IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

La vieille ou le jour de l'épreuve, les participants se verront attribuer un dossard permettant de les identifier sur le parcours. **<u>Le port du dossard est obligatoire de manière visible et lisible par les organisateurs</u>**

CLASSEMENT

Les trails de 8km, 14km et 21 km sont chronométrés et font l'objet d'un classement au scratch.
Un podium féminin et un podium masculin seront récompensés.

TENUES

Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.
Aucune possibilité de douche après la course.

PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site internet adeorun.com
Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des rubalises ou barrières. Les participants devront impérativement respecter les consignes des signaleurs présents.

SANCTIONS

Toute infraction constatée par l'organisation entraînera la mise hors course :
- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Abandon des déchets sur le parcours.

SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par la Croix Rouge. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours. Les participants se doivent également de porter secours et d'alerter le plus rapidement possible le dispositif de premiers secours.
L'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.
Chaque participant doit anticiper les conditions météorologiques (chaleur, froid, pluie, vent…).
Pour les trails et marches en soirée, **chaque participant doit porter un moyen d'éclairage autonome (lampe frontale obligatoire pour les épreuves de 14km et 21km)**.
L'organisateur rappelle l'intérêt de souscrire à une assurance dommage corporelle si la licence ne la couvre pas. L'organisateur rappelle également l'intérêt d'être à jour de ses vaccins anti tétaniques.
Chaque participant pourra indiquer au dos de son dossard ses traitements médicamenteux et une personne à contacter en cas d'urgence.

ASSURANCE

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Dommage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

MODIFICATION - ANNULATION DE L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques afin d'assurer la sécurité des participants, ou en cas de refus des autorités, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler.

UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à la Gallo-romaine, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire sur tout support de communication et par tout moyen, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de cette course.
L'organisateur s'interdit expressément toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

La participation à la Gallo-romaine implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.